



---

## ***Concept visant à renforcer la Maturité professionnelle***

### **Version française des principaux résultats et recommandations du rapport d'Econcept 2015**

## **„Konzept zur Stärkung der BM“**

---

### PP1: enquêtes et actualisation des données

#### *Résultats*

**Evolution de la MP entre 2004 et 2013:** de 2004 à 2013, l'évolution de la MP a été marquée par la croissance. Alors que près de 10'000 certificats de maturité professionnelle ont été délivrés en 2004, leur nombre avoisinait les 14'000 en 2013. Cette évolution correspond à une croissance d'un peu plus de 40 %, qui se répartit pourtant de manière très inégale entre la MP 1 (+15 %) et la MP 2 (+96 %). Durant cette période, le pourcentage des personnes ayant suivi la MP 1 a baissé, passant de 66 % à 54 %. Le taux moyen de MP (part de certificats de MP par rapport aux CFC, diplômes des écoles de commerce compris) a quant à lui augmenté, passant de 18 % à 22 %.

Dans ce contexte de l'évolution de la MP à l'échelle nationale, l'analyse de la situation au niveau cantonal a donné une image très hétérogène:

- *MP 1:* en ce qui concerne la MP 1, une majorité des cantons affichent également une faible croissance. Cinq cantons (SZ, GL, SH, TI et VD) connaissent toutefois une croissance de la MP 1 qui est

nettement au-dessus de la moyenne. A l'inverse, la MP 1 est à la baisse dans trois cantons (ZH, BS et GR).

- *MP 2*: s'agissant de la MP 2, les cantons sont encore plus nombreux à afficher une croissance supérieure ou inférieure à la moyenne. Ainsi, la croissance est au-dessus de la moyenne dans neuf cantons (ZH, SZ, OW, GL, ZG, FR, AG, TG et NE) et au-dessous dans sept cantons (BE, UR, BL, SH, AI, GE et JU).
- *Taux de MP*: l'importance de la MP pour les personnes en formation est très différente d'un canton à l'autre. Dans le canton du Tessin, près d'un titulaire de CFC sur trois obtient une MP, alors que dans le canton de Bâle-Ville, ce n'est le cas que d'un titulaire de CFC sur dix. A l'échelle nationale, plus d'un cinquième des détenteurs d'un CFC obtiennent également un certificat de MP (taux de MP de 22 %). Les cantons du Tessin (31 %), de Fribourg (29 %) et de Neuchâtel (27 %) sont ceux qui affichent les taux de MP les plus élevés.

**Offre de MP**: actuellement, ce sont surtout les orientations commerciale et technique qui présentent une bonne couverture géographique, tant pour la MP 1 que pour la MP 2. La MP santé et social – principalement comme MP 2 – est également plutôt bien répandue sur le territoire national. En revanche, la MP artistique est proposée surtout dans les grandes villes, tandis que la MP sciences naturelles et la MP artisanale sont proposées assez rarement. La comparaison de la densité de l'offre de MP avec les taux cantonaux de MP donne à penser qu'il y a une certaine corrélation entre ces deux éléments; cependant, les données en question sont loin d'être explicites. Plus de la moitié des cantons (13 sur 25) prévoient d'élargir leur offre de MP lors de l'introduction, pour l'année scolaire 2015/2016, des nouvelles orientations du PEC MP 2012.

**Taux de réussite aux examens de MP**: entre 2004 et 2013, les taux de réussite annuels aux examens de MP se sont révélés très constants (92-94 %) et n'ont pas beaucoup varié selon l'orientation ou le type de MP. Des différences relativement importantes ne sont apparues qu'en comparaison intercantonale, dès lors que trois cantons (VD, VS et GE) se distinguent par des taux qui se situent nettement au-dessous de 90 %.

**Admission à la MP**: les critères d'admission à la MP varient selon les cantons et selon le type de MP (MP 1 / MP 2). Pour accéder à la MP 1, la moyenne des notes du degré secondaire I et un examen d'admission sont parmi les procédures les plus prisées. Près de deux tiers des cantons ont cependant recours à d'autres procédures. Pour l'accès à la MP 2, les procédures les plus courantes sont la note globale du CFC et un examen d'admission, mais plus de deux tiers des cantons ont recours à d'autres procédures. Il résulte en outre de la comparaison des procédures d'admission avec les taux de MP que les cantons qui ne prévoient pas d'examen d'admission obligatoire présentent, de manière générale, un taux de MP plus élevé que les autres.

**Encouragement de la MP dans les entreprises**: globalement, la grande majorité des responsables d'Ortra interrogés estiment qu'entre 0 % et 20 % des entreprises seulement donnent aux personnes

qu'elles forment et aux titulaires d'un CFC la possibilité d'effectuer une MP. La majorité des responsables des Ortra jugent la MP (plutôt) importante pour leur secteur économique/leur champ professionnel. L'importance de la MP pour les entreprises est en revanche considérée comme moindre par ces mêmes responsables. De leur point de vue, les entreprises offrent la possibilité de faire une MP 1 aux personnes qu'elles forment surtout parce que celles-ci le souhaitent et parce que la MP 1 permet de recruter des apprentis compétents. L'argument principal avancé par les entreprises pour ne pas encourager la MP 1 est, selon les responsables des Ortra, que les personnes en formation passent alors trop de temps à l'école et pas assez dans l'entreprise. Ils relèvent également que la MP a rarement une plus-value nette pour l'activité professionnelle. Les responsables d'Ortra interrogés sont plutôt sceptiques à l'égard d'éventuelles mesures de promotion de la MP 1.

**Activités d'information et d'encouragement relatives à la MP:** il est plutôt rare que les entreprises et les Ortra donnent des informations sur la MP aux futurs apprentis ou aux collaborateurs titulaires d'un CFC. Les cantons fournissent beaucoup plus d'informations à ce sujet que les Ortra. Les principales activités d'information et d'encouragement sont la sensibilisation des conseillers en orientation professionnelle, l'information donnée lors de salons des métiers, la collaboration avec les écoles et le travail avec les médias. Pourtant, il ne semble guère y avoir de corrélation entre les activités d'encouragement des cantons et les taux de MP. Pour pouvoir établir une telle corrélation, il faudrait que les activités et les taux de MP fassent l'objet d'une comparaison dans le temps.

**Importance de la MP pour les champs de formation / les besoins en personnel qualifié:** l'analyse des diplômes et de la culture du degré tertiaire dans les champs de formation montre que les champs de formation avec diplômes de la formation professionnelle peuvent être répartis en quatre catégories. Ces catégories se distinguent selon les besoins en personnel qualifié titulaire d'un diplôme du degré tertiaire et selon l'importance de la MP qui en découle: la MP est importante uniquement pour la catégorie 3 «culture mixte du degré tertiaire» et pour la catégorie 4 «culture HES/HEU marquée». En revanche, la MP est peu (ou moins) importante pour la catégorie 1 «culture AFP/CFC marquée» et pour la catégorie 2 «culture FPS marquée». A noter dans ce contexte qu'il s'agit là d'un classement très approximatif, car les champs de formation regroupent parfois des professions très hétérogènes. L'enquête réalisée auprès des Ortra révèle qu'il existe un besoin supplémentaire en personnel qualifié titulaire d'une MP. Les besoins non satisfaits en employés titulaires d'un CFC et en personnel qualifié détenteur d'un diplôme de la FPS sont néanmoins encore plus grands.

**Potentiel de croissance de la MP 1 et de la MP 2:** selon les estimations des responsables des cantons et des Ortra, il existe bel et bien un potentiel de croissance de la MP 1, puisque toutes les personnes en formation qui en auraient les capacités ne font pas une MP 1. Ce potentiel, à savoir la part des apprentis sans MP 1 mais qui auraient les capacités de l'obtenir, est toutefois évalué de manières très différentes.

**Evolution des taux de passage MP-HES:** ces dernières années, le taux global de passage MP-HES se montait à environ 60 %. Il y a de fortes différences d'une orientation à l'autre et il existe même un

déséquilibre important entre les taux de passage selon le sexe. Ce taux est en effet de 70 % chez les hommes titulaires d'une MP et de seulement 45 % chez les femmes.

**Evolution de la passerelle:** la possibilité d'accéder à une université cantonale ou à l'une des deux EPF en effectuant une année supplémentaire et en passant un examen complémentaire est de plus en plus utilisée. Le nombre de certificats passerelles délivrés en 2013 équivaut à 5 % de tous les certificats de MP décernés. L'évolution de la passerelle démontre que l'objectif de perméabilité du système éducatif suisse est également applicable à cette interface.

### *Conclusions et bases de l'encouragement de la MP*

La présentation et l'analyse des données, de l'évolution et de l'évaluation de la MP au cours de ces dix dernières années montrent que, malgré les dispositions législatives et les prescriptions nationales, des différences notables subsistent entre les cantons. Celles-ci soulignent, d'une part, la forte empreinte fédérale de notre système éducatif et, d'autre part, le fait que les cantons disposent d'une certaine marge de manœuvre. Les différences relevées dans l'évolution des cantons en matière de MP 1, de MP 2, de part et de taux de MP démontrent clairement qu'en dix ans, les cantons sont en mesure d'influer sur les chiffres et sur l'évolution de la MP.

Du côté des Ortra, des professions et des champs de formation, les différences relatives à l'importance de la MP sont très grandes. Dans certaines professions, une personne en formation sur deux ou sur trois obtient une MP pendant ou après son apprentissage, alors qu'elles ne sont qu'une sur dix, voire une sur cinquante, dans d'autres professions. En général, ce qui est valable pour les différentes professions vaut également pour les champs de formation.

Il résulte de la comparaison des données statistiques des cantons et de celle des données d'enquêtes qu'il n'existe pas vraiment de causalité claire expliquant la décision de vouloir obtenir ou non une MP. Toutefois, les facteurs d'influence ci-après sont les plus à même de servir de bases à l'encouragement de la MP.

1. Encourager la MP de manière ciblée dans les champs de formation pour lesquels elle est importante et où il existe des besoins en personnel qualifié.

*Importance de la MP pour les champs de formation / besoins en personnel qualifié:* l'importance de la MP pour une profession ou pour un champ de formation dépend largement de la question de savoir si les diplômes sanctionnant les formations du degré tertiaire sont importants pour ce champ de formation et, le cas échéant, du type de «culture du degré tertiaire» qui y est pratiquée. Ainsi, il découle de la présente analyse de données que la MP est importante uniquement pour les champs de formation des catégories «culture mixte du degré tertiaire» et «culture HES/HEU marquée»; en revanche, elle ne l'est pas pour les champs de formation des catégories «culture AFP/CFC marquée» et «culture FPS marquée». Si l'offre d'études des HES reste la même, l'encouragement de la MP n'est pertinent que dans les champs de formation des deux premières catégories, pour autant que des besoins en personnel qualifié s'y fassent également sentir.

2. Proposer une offre de MP riche et relativement large

*Offre de MP:* une offre de MP riche et relativement large semble favoriser un taux de MP élevé. Ainsi, les cantons de taille moyenne qui proposent une bonne offre de MP, à savoir une offre comprenant au moins les trois grandes orientations (MP commerciale, MP technique, MP santé et social), sont ceux qui présentent le nombre de MP le plus élevé. De plus, dans les cantons de grande superficie, les MP n'atteignent pas des valeurs élevées. Les chiffres du canton de Bâle-Ville démontrent en tout cas qu'une bonne offre de MP n'aboutit pas forcément à un taux élevé de MP.

3. Ne pas mettre d'obstacles majeurs à la procédure d'admission

*Procédure d'admission:* les procédures d'admission qui ne prévoient pas d'examen semblent également favoriser un taux de MP élevé. Mais il s'avère ici aussi que l'examen d'admission n'exclut pas un taux de MP élevé, puisque les cantons du Tessin et de Neuchâtel, qui font partie du groupe des trois cantons qui connaissent les taux de MP les plus élevés, organisent des examens d'admission.

4. Bien coordonner la pondération des types de maturité et reconsidérer l'offre des gymnases de longue durée

*Interactions entre les taux de maturité:* le taux de maturités gymnasiales (taux de MG) est aussi un facteur qu'il convient de mentionner ici: en général, si les taux cantonaux de MG sont faibles, les taux de MP sont plus élevés; toutefois, le canton du Tessin connaît un taux élevé aussi bien en ce qui concerne la MP que la MG. Dans ce contexte, il importe également de mentionner les gymnases de longue durée. Selon le rapport sur l'éducation en Suisse 2014 (CSRE), ces gymnases – qui existent dans 10 cantons suisses alémaniques (ZH, LU, NW, OW, UR, ZG, AI, GL, GR et SG) – présentent généralement des taux de MG et de MP peu élevés; mais une fois encore, cette règle comporte des exceptions, puisque le canton de Nidwald affiche un taux de MG relativement élevé et celui de Zoug un taux de MP élevé.

5. Organiser des activités d'information et d'encouragement, notamment pour que les entreprises soient davantage disposées à proposer des places d'apprentissage avec MP 1

*Activités d'information et d'encouragement:* les données relevées ne permettent pas de déterminer dans quelle mesure les activités d'information et d'encouragement menées par les cantons ont un impact sur la proportion et sur le taux de MP. En effet, actuellement, presque tous les cantons sont actifs dans ce domaine, mais on ignore depuis quand. Il n'apparaît pas non plus clairement dans quelle mesure les activités d'information et d'encouragement des Ortra ont eu une influence sur les taux de MP.

6. Alléger la MP 1 de manière générale, éventuellement grâce à de nouveaux modèles, comme la prolongation d'une année

*Disponibilité des entreprises à proposer des places d'apprentissage avec MP 1:* la disponibilité des entreprises à offrir à leurs apprentis la possibilité d'effectuer une MP 1 est considérée comme un facteur d'influence critique, aussi bien du côté des cantons que de celui des Ortra; cette appréciation confirme d'ailleurs les résultats d'une étude menée en la matière pour le canton de Lucerne<sup>24</sup>. Il est intéressant de constater que les représentants des Ortra interrogés jugent cette disponibilité des entreprises bien moins importante que les entreprises elles-mêmes (cf. baromètre des places d'apprentissage). De manière générale, la MP 1 est proposée plutôt par les entreprises de grande taille que par celles de petite taille.

*MP 1 considérée comme une charge de travail importante:* la MP 1 est perçue comme très exigeante par toutes les personnes interrogées (représentants des cantons, des Ortra, personnes en formation). Ainsi, de nombreux apprentis renoncent à une MP 1 parce que la charge de travail qu'elle représente est trop importante.

7. Promouvoir l'attrait de la MP auprès des futurs apprentis

Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.

*Attrait différencié de la MP:* le baromètre des places d'apprentissage livre par ailleurs un autre résultat important, à savoir que dans le canton du Tessin, 60 % des futurs apprentis ont indiqué qu'ils avaient l'intention d'effectuer une MP 1. Il faut en déduire qu'au Tessin, la MP est beaucoup plus attrayante pour les jeunes que dans les autres régions du pays où cette proportion oscille entre 20 et 30 %.

8. Encourager les femmes titulaires d'une MP à entreprendre des études dans une HES

*Faible taux de passage chez les femmes:* alors que 70 % des hommes titulaires d'une MP entament des études dans une HES, le taux de passage n'est que de 45 % chez les femmes.

Il convient en outre de s'inspirer des cantons du Tessin, de Fribourg et de Neuchâtel, qui connaissent les taux de MP les plus élevés.

<sup>24</sup> Cf. Nägele Christoph (2013): *Wie Jugendliche sich für eine Lehre mit berufsbegleitender Berufsmaturität entscheiden*. Rapport final, Haute école pédagogique FHNW, Soleure, 31 octobre 2013, étude effectuée sur mandat